



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNFPT DU 15 MARS 2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

DÉCLARATION DE LA FA-FPT

COMMUNIQUÉ

Monsieur le Président,
Cher-e-s collègues,

C'est donc dans un contexte particulier que le budget 2017 devra être adopté, avec la diminution maintenue du taux de cotisation à 0,9 % malgré les nombreuses protestations intervenues pour dénoncer cette mesure précipitée et néfaste pour la formation des agent-e-s territoriaux.

Compte tenu des prochaines échéances électorales, et aussi de certains programmes politiques proposés, il est évident que cette question du financement du CNFPT sera au centre de nos débats futurs, et qu'il faudra en tout état de cause demeurer extrêmement vigilants pour ne pas remettre en cause l'existence même des missions fondamentales de notre établissement.

Il faudra rapidement solliciter le nouveau gouvernement pour connaître ses intentions en la matière, et surtout lui faire savoir avec détermination la position unanime du Conseil d'administration sur cette question depuis de nombreuses années, et nous savons tous pouvoir compter sur votre engagement pour cela.

Ensuite, s'agissant de la présentation du budget, il faut reconnaître que cette façon de procéder, à savoir inscrire au budget 90 % des crédits et ensuite les compléter au budget supplémentaire, n'aide pas à la compréhension précise des évolutions des grandes masses financières, notamment en ce qui concerne les dépenses.

Pour mémoire, l'analyse des comptes des exercices 2014 et 2015 révélait déjà de vraies difficultés compte tenu de la période considérée (10 mois et demi, puis transfert d'un mois et demi l'année suivante).

Pour la FA-FPT, l'analyse sommaire du budget est la suivante : le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 373,5 millions d'euros, soit + 1,6 % d'augmentation, à l'identique du montant de l'évolution des cotisations.



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

Vous avez pris comme hypothèse une quasi-stabilité de la masse salariale des collectivités, expliquant ainsi la faible augmentation des cotisations.

Pour mémoire, la **FA-FPT** vous rappelle que cette évaluation de l'augmentation de la masse salariale et de ses conséquences en matière de cotisation semble sous-évaluée, compte tenu des éléments mis en avant dans de nombreuses publications (rapport de la Cour des comptes, rapport annuel sur l'état de la Fonction publique).

Les économies annoncées pour pallier cette baisse du taux de cotisation concernent principalement les crédits alloués aux délégations régionales (- 4 millions d'euros) en application de la stratégie d'adaptation précédemment adoptée.

Sur ce point d'ailleurs, la **FA-FPT** se félicite de votre décision de ne pas faire subir cette baisse aux délégations d'outre-mer, compte tenu des retards déjà importants constatés dans ces régions malgré la politique de rattrapage menée depuis quelques années.

Un effort complémentaire aurait pu être fait, nous semble-t-il, pour les frais de gestion des délégations.

Néanmoins, l'essentiel est acquis, et le maintien de la prise en charge des frais de transport et d'hébergement demeure sanctuarisé.

Pour la **FA-FPT**, cette sanctuarisation reste une priorité.

Pour la section d'investissement, un axe de réflexion pourrait être de diminuer le prélèvement et d'augmenter les emprunts, compte tenu du fait que le CNFPT est très peu endetté.

À ce propos, a-t-on réalisé l'emprunt prévu au budget en 2016 qui est de 11 millions d'euros ?

Par ailleurs, nous sommes en total accord avec vous lorsque vous évoquez que ce n'est pas en touchant à la politique patrimoniale que l'on améliorera la situation de la section de fonctionnement, et donc à la politique globale de formation du CNFPT.

Vous constaterez à ce stade, Monsieur de Président, que la **FA-FPT** s'inscrit dans une démarche totalement objective lorsqu'il s'agit d'exprimer son point de vue au travers de critiques constructives ou de soutien, y compris en matière de gestion.

De plus, compte tenu du fait que le budget est voté au mois de mars, pourrait-on connaître, même de manière sommaire, l'état du compte financier 2016 et plus particulièrement les résultats cumulés dégagés, notamment en fonctionnement ?

Quel est votre avis sur la stratégie de reprise anticipée des résultats afin de limiter les baisses drastiques dans l'activité du CNFPT, et dans l'attente du rétablissement tant attendu du taux de cotisation à 1 % par la prochaine législature ?

Pour la **FA-FPT**, la solution du maintien à 0,9 % ne peut s'envisager que de manière provisoire.

Pour la FA-FPT, il est essentiel que le Conseil d'administration conserve son entière unanimité sans jamais se résigner au maintien de ce taux à 0,9 %, mais au-delà des grandes déclarations de principe, aux envolées lyriques connues qui en réalité ont rarement permis de trouver concrètement des réponses aux questionnements multiples et des choix à opérer.

Pour la **FA-FPT**, il s'agit de trouver chaque année des solutions concrètes en adéquation avec les réalités budgétaires de l'établissement, sans donner l'impression qu'en réaction au caractère injuste de la minoration du taux de cotisation, le CNFPT s'inscrit dans une stratégie de dramatisation pénalisante pour les agent-e-s et les collectivités territoriales au travers de décisions trop hâives.